

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE LA RICAMARIE**

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 27 AVRIL 2026**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 20 avril 2026, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le lundi 27 avril 2026 à 09 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes LAURENT, MONTAGNON, GRANOUILLET
Mmes KRENENOU, BENDRISS, FARES, MM. CHARROIN, ROBERT, Mme BOUCHET

Pouvoir : Mme SABBAHI a donné pouvoir à Mme LAURENT

Absents excusés : Mme OUKRID, M. ROCHE

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 11 membres présents ou représentés sur 13.

Assistaient également Monsieur Eddy ALCARAZ, Directeur Adjoint des Services, Mesdames Elodie BRUNON, Directrice de la Résidence Autonomie « La Récamière » et Virginie SANCHEZ, Directrice du C.C.A.S.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 avril 2026.

Point sur les aides facultatives.

- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 avril 2026.

1 - Centre Communal d'Action Sociale – Vote du Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale

Le Président expose au Conseil d'Administration qu'il convient de procéder au vote du Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 371 810 € en section de fonctionnement et à la somme de 253 050 € en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver les projets mentionnés dans le Débat d'Orientations Budgétaires ;

- d'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche visant à l'obtention des financements les plus élevés possibles auprès de l'ensemble des partenaires susceptibles d'être sollicités et à participer à leur réalisation.
- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT la délibération « Centre Communal d'Action Sociale – Vote du Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale ».**

2 - Résidence Autonomie « La Récamière » – Compte de Gestion 2025

Le Compte de Gestion 2025 de la Résidence Autonomie « La Récamière » a été envoyé par mail le jour du Conseil d'Administration, soit le 27 avril 2026, par les services du Receveur Public. Aussi, ce document a été déposé sur table et mis à la disposition des membres du Conseil d'Administration, pour consultation. Par ailleurs, ce dernier est consultable en Mairie.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le Compte de Gestion du Receveur 2025, ce document étant conforme en ce qui concerne les mandats et les titres émis au cours de l'exercice 2025.
- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » – Compte de Gestion 2025 ».**

3 - Résidence Autonomie « La Récamière » – Compte Administratif 2025

Monsieur Le Maire, Président du C.C.A.S. sort de la salle et ne participe pas au vote.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver le Compte Administratif 2025 de la Résidence Autonomie « La Récamière » celui-ci étant conforme au Compte de Gestion du Receveur, comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section fonctionnement	1 472 247.33	1 487 541.88	-15 294.55
Reprise Déficit		45 887	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	1 472 247.33	1 533 428.88	-61 181.55

	Recettes	Dépenses	Résultat
Section d'investissement	59 742.26	82 983.43	-23 241.17
Report du résultat de l'exercice N-1	92 583.59		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	152 325.85	82 983.43	69 342.42
Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026			

Le résultat de clôture du Compte Administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 60 181.55€ et un excédent d'investissement de 69 342.42€.

- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » - Compte Administratif 2025 ».**

4 - Résidence Autonomie « La Récamière » – Proposition d'affectation du résultat du Compte Administratif 2025

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- de reprendre le déficit de fonctionnement de 61 181.55€ en report à nouveau déficitaire ;
- de reprendre l'excédent d'investissement de 69 342.42€ sur l'exercice 2026 au compte 001, comme suit :
 - o Section Hébergement : 56 797.22 € au compte 001
 - o Section Restauration : 12 545.20 € au compte 001.
- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » - Proposition d'affectation du résultat du Compte Administratif 2025 ».**

5 - Résidence Autonomie « La Récamière » – Budget 2026 - Délibération Modificative n° 1

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la Délibération Modificative n°1 pour le Budget 2026 de la Résidence Autonomie « La Récamière » correspondant à l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2025 et des restes à réaliser (dépenses) comme suit :

INVESTISSEMENT		RAR	Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES				
BUDGET HEBERGEMENT				
2184	Mobilier		26 797.22 €	26 797.22 €
2188	Autres immobilisations		30 000.00 €	30 000.00 €
BUDGET RESTAURATION				
2151	Installations complexes et spécialisées		2545.20 €	2545.20 €
2154	Matériel et outillage		10 000.00 €	10 000.00 €
	TOTAL		69 342.42 €	69 342.42 €
RECETTES				
BUDGET HEBERGEMENT				
001	Résultat d'investissement reporté		56 797.22€	56 797.22€
BUDGET RESTAURATION				
001	Résultat d'investissement reporté		12 545.20€	12 545.20€
	TOTAL		69 342.42 €	69 342.42 €

- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT** la délibération « Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget 2026 - Délibération Modificative n° 1 ».

6 - Centre Communal d'Action Sociale – Modification du tableau des effectifs

Le Président du C.C.A.S. rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Président du C.C.A.S. propose à l'assemblée :

- d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

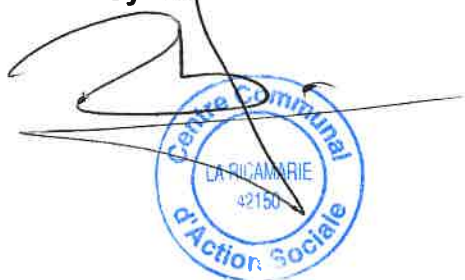
Filière Médico-Sociale			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B		1 poste Temps Complet
Auxiliaire de puériculture de classe normale		1 poste Temps Complet	
Aide-soignante de classe supérieure	B		1 poste TNC- 30h00
Aide-soignante de classe normale		1 poste TNC- 30h00	

Filière Technique			
Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	
		En moins	En plus
Adjoint Technique territorial	C		1 poste Temps Complet

- Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
- **APPROUVENT la délibération « Centre Communal d'Action Sociale - Modification du tableau des effectifs ».**

7 - Questions diverses.

La Ricamarie le 27 avril 2026
Le Président du C.C.A.S.
Cyrille BONNEFOY



La Secrétaire de séance
Marie-Claude MONTAGNON.

